

## Article R1262-18-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

### Notre analyse

L'employeur complète, pour chaque salarié détaché, la déclaration de détachement en utilisant le téléservice "SIPSI" avec la durée de la prorogation des règles pour une durée d'au moins six mois, et le motif de la prorogation.

## Article R1262-18-1 du Code du travail

Pour l'application du dernier alinéa du II de l'article L. 1262-4, l'employeur complète, pour chaque salarié détaché concerné, la déclaration de détachement prévue au I de l'article L. 1262-2-1, en utilisant le télé-service " SIPSI ", avec les éléments suivants :

- 1° La durée de la prorogation de l'application des règles relevant des matières énumérées au I de l'article L. 1262-4 pour une durée d'au plus six mois supplémentaires ;
- 2° Le motif de la prorogation.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Salarié détaché à  
l'étranger, Service Public

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Embaucher un travailleur  
européen : zoom sur les  
travailleurs détachés

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)